

CADRES INFOS



PUBLICATION MENSUELLE DE L'UGICT-CGT N° 728 - MAI 2016

PREMIÈRES INITIATIVES Après le 51^{ème} Congrès

FORMATION
Construire les pratiques syndicales

ÉGALITÉ
Campagne #viedemere

SOMMAIRE

- Page 2 L'Ugict-CGT communique
- Page 3 Édito | Agenda
- Page 4 Premières initiatives après le 51^{ème} Congrès
- Page 6 Faire de nos formations la référence syndicale
- Page 7 #Viedemère : vers une campagne contre les discriminations liées à la maternité



Archives et abonnement : www.ugict.cgt.fr/options

Forfaits Jours - Guide pratique de vos droits - Édition 2016

L'Ugict-CGT, référence syndicale pour les ingénieurs, cadres, et techniciens, publie ce guide pour vous informer sur vos droits et vous donner ses conseils.

<http://www.ugict.cgt.fr/publications/guides/forfait-jours-guide-pratique-2016>

FORFAIT-JOURS
Guide pratique
de vos droits

forfaitsjours.fr



Édition 2016

Renégocier les forfaits jours : Guide revendicatif et juridique - Édition 2016

L'édition 2016 du guide revendicatif et juridique pour vous aider à renégocier les accords sur les forfaits en jours dans votre entreprise.

<http://www.ugict.cgt.fr/publications/guides/guide-forfaits-jours-2016>



forfaitsjours.fr

RENÉGOCIER LES FORFAITS-JOURS
Guide revendicatif et juridique



Formation

Pour faire valoir vos droits aux congés de formation, pensez à vous inscrire aux sessions 2016 dès maintenant.

Pour s'inscrire ou consulter notre offre de formation, une seule adresse : ugict.cgt.fr/formation



f.com/UGICT

[@CGTCadresTechs](https://twitter.com/CGTCadresTechs)

ugict.cgt.fr

TOUTES ET TOUS DANS LA MOBILISATION POUR GAGNER

Cette semaine, la mobilisation contre la loi Travail a franchi un nouveau cap avec des mouvements de grève dans de nombreux secteurs, et notamment les raffineries, les cheminots, les routiers, les marins ou encore les dockers. À l'Assemblée nationale comme dans le pays, le gouvernement est minoritaire et en est réduit à utiliser le 49-3 pour faire passer sa loi. Enfermé dans sa posture jusqu'au boutiste, le gouvernement fait de la surenchère et essaye de jouer l'opinion contre la mobilisation, en agitant les peurs et en réprimant violemment le mouvement social. Six mois après les attentats du 13 novembre, la ministre du Travail - qui devrait pourtant savoir que le droit de grève est un droit fondamental - ose qualifier les grèves de « prise d'otage ». Leur stratégie : isoler les grévistes, et les couper, en particulier des ingénieur-es, cadres et technicien-nés, qui sont pourtant nombreux à avoir exprimé leur désaccord sur ce projet de loi. C'est la raison pour laquelle l'Ugict-CGT leur a adressé une lettre ouverte, les appelant à débattre collectivement des formes de mobilisation les plus adaptées. La votation sur la loi Travail, lancée à l'initiative de l'intersyndicale, a cet objectif : donner aux salarié-es les moyens d'avoir le débat que le gouvernement refuse. L'Ugict-CGT va mettre à disposition une plateforme pour rendre visible les lieux de vote et les résultats, et ainsi pouvoir faire la carte de France des entreprises « hors loi travail ». Il nous faut également, comme ont su le faire les intermittent-es ou les routiers, articuler rejet de la loi Travail et revendications professionnelles, en particulier dans la fonction publique où l'annonce des 2 milliards d'austérité démontre le prix du pacte de responsabilité. Les premières reculades du gouvernement (sur certaines dispositions de la loi, les routiers, les intermittent-es, les jeunes...) démontrent que la victoire est à notre portée. Pour gagner il nous faut élargir le mouvement et mobiliser toutes celles et ceux qui sont opposés au projet de loi. C'est le moment de franchir le pas, toutes et tous ensemble.

Sophie Binet

Secrétaire générale adjointe de l'Ugict-CGT

AGENDA



Formation

Du 6 au 10 juin
Égalité professionnelle

Institut du Travail de Bourg-la-Reine (92)



Formation

Du 13 au 17 juin
Retraites : conséquences des réformes adoptées depuis 1993 et perspectives

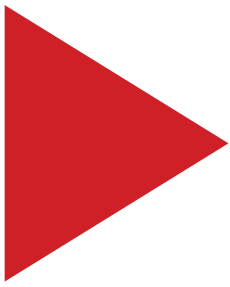
Centre Benoît Frachon - Courcelle-sur-Yvette (91)



Formation

Du 20 au 22 juin
Construire le management alternatif au quotidien

Centre Benoît Frachon - Courcelle-sur-Yvette (91)



PREMIÈRES INITIATIVES

après le 51^{ème} Congrès de la CGT

La réunion de la commission exécutive, le 11 mai dernier, a été l'occasion de dégager les enseignements du 51^{ème} Congrès. De cette analyse, et en s'appuyant sur le document d'orientation, de premières initiatives destinées à pérenniser et à étendre les champs d'action de l'Ugict s'imposent. Au programme : des actions pour une syndicalisation accrue partout où les ICT sont présents, des « Rencontres d'Options », en novembre 2016, dédiées aux jeunes diplômés et une grande journée « Comment être la CGT représentative de toute la CGT », début 2017, avec la participation de 400 syndicats.



Le 51^{ème} Congrès s'est déroulé en plein mouvement social contre la loi Travail et la construction de son aboutissement victorieux fut au cœur des interventions.

Des délégués ont pointé la nécessité de mieux rythmer les temps forts interprofessionnels, d'articuler les luttes locales professionnelles et le mouvement social, de débattre de la stratégie et des formes de lutte où l'efficacité se mesure dans la capacité à rassembler le plus grand nombre, en n'excluant aucune hypothèse, y compris la construction de grève reconductible dans les conditions adoptées par les salariés.

Les délégués ont clairement témoigné d'une volonté à gagner des batailles,

à l'instar de celle des Fralib contre une multinationale. Ce succès contre la finance a mis aussi en évidence le besoin de développer, aux échelles européenne et internationale, une Confédération européenne des syndicats (CES) et une Confédération syndicale internationale (CSI) offensives et vigilantes dans l'intérêt des travailleurs.

Une stratégie qui rejoint l'action de l'Ugict, avec d'autres organisations syndicales dont le Deutscher Gewerkschaftsbund (DGB - Confédération allemande des syndicats) contre la directive européenne sur le secret des affaires).

L'UGICT EN PHASE AVEC LES DÉLÉGUÉS

L'emploi et les conditions de travail et en particulier la question du temps de travail ont été longuement évoqués. Cet enjeu de santé publique devient, plus que jamais, une nécessité sociale et économique permettant à toutes et tous de travailler et de travailler mieux. Là encore les réflexions de l'Ugict-CGT sont en phase avec celles des délégués. En pleine révolution numérique, la bataille contre les forfaits jours s'articule avec à un droit à la déconnexion impliquant une transformation de

l'organisation du travail, du suivi de la charge de travail, de la promotion du travail en équipe, d'une (re)définition des emplois et de la mise en place de plages de trêves de mails négociées dans les lieux de travail.

Travailler de nouvelles formes démocratiques d'expression

Des débats sur notre démarche syndicale se sont déroulés, notamment au sujet de nos rapports aux syndiqués et aux

salariés ainsi que sur la nécessité d'organiser des consultations de masse des salariés. Débat aussi autour de notre définition du syndicalisme rassemblé qui ne se conçoit pas comme un partenariat avec une organisation syndicale privilégiée, ni ne se résume à un regroupement d'appareils syndicaux, mais rassemble tous ceux qui portent les revendications et l'intérêt des salariés à tous les niveaux.

Car c'est de cette façon que nous construisons de la confiance et du rapport de forces.

L'UGICT-CGT S'APPUIE SUR LE DOCUMENT D'ORIENTATION

Les orientations de notre démarche syndicale dont le développement d'un syndicalisme international et d'un syndicalisme rassemblé ont été confortées et validées. Ainsi, le document d'orientation reprend dans le

corps du texte et des résolutions, des rédactions claires et offensives sur la nécessité d'une activité spécifique et de la structuration Ugict et Ufict, qui n'ont été ni amendées ni remises en cause. C'est donc un point d'appui important pour le renforcement et le déploiement du spécifique CGT.

La création de nouveaux outils a été confortée comme la relance de la carte syndicale permanente, initiative très importante pour les ICT et les jeunes très mobiles, ainsi que de nouveaux champs de déploiement avec une résolution sur la syndicalisation des travailleurs autonomes nombreux dans nos catégories.

La bataille contre les forfaits jours s'articule avec un droit à la déconnexion

La légitimité et la crédibilité de l'Ugict ont aussi été confirmées par plusieurs interventions de délégués, en plénière et des prises de contacts d'organisation générales au stand *Options*. Des questions restent à aborder et relèvent désormais de la responsabilité de la nouvelle direction confédérale comme le Nouveau statut du travail salarié (NSTS) ou encore la sécurité sociale professionnelle.

Ce 51^{ème} Congrès conforte et enrichit notre feuille de route Ugict jusqu'à notre prochain congrès en 2018.

L'Ugict-CGT n'est ni une niche déconnectée des grandes questions générales, ni une CGT bis ignorante du vécu du travail spécifique. Elle encourage la montée en puissance de notre effort de formation auprès des dirigeants du spécifique CGT ainsi que de l'information et du travail de conviction au sein de toute la CGT.

PARTICIPER AUX ASPIRATIONS DU TRAVAILLER AUTREMENT

Développer et organiser l'activité spécifique, partout où se trouvent des ICT sur les lieux de travail, suppose de mieux redéfinir nos coopérations avec les territoires, UD, régions et UF où la priorité doit être donnée aux objectifs de syndicalisme de masse, de créations de structures

spécifiques permettant de rompre avec le constat des syndiqués isolés, d'accueillir les nouveaux syndiqués en ligne et de se déployer à grande échelle parmi les jeunes diplômés.

Nous proposons de reprendre l'initiative prévue initialement le 7 avril 2016 : « *Comment être la CGT représentative de tout le salariat ?* » reportée pour permettre aux militants de se concentrer sur la construction de la mobilisation. Une initiative qui se déroulera début 2017 et s'adresse à l'ensemble des syndicats généraux et spécifiques CGT. Objectif : la participation de 400 syndicats. L'Ugict-CGT lancera sa préparation dès son conseil national d'octobre en réunissant ses UF et ses CD.

Par ailleurs, nous proposons que les prochaines *Rencontres d'Options* de novembre aient pour thème l'enjeu des jeunes diplômés. La préparation de ces *Rencontres* sera l'occasion de relancer un travail et un collectif « *Jeunes* ».

Enfin, l'Ugict-CGT doit participer aux aspirations à travailler autrement y

compris dans la CGT, à progresser pour rendre chaque syndiqué réellement acteur, autonome et décideur.

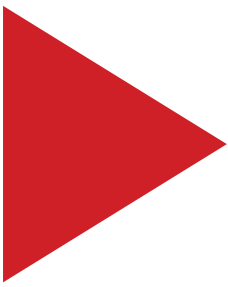
S'INSCRIRE DANS LES EXIGENCES SOCIALES ET CITOYENNES

La bataille pour le retrait du projet El Khomri s'enracine dans des exigences à la fois sociales et citoyennes. C'est pourquoi nous avons besoin de trouver des formes de débat, d'intervention, d'organisation qui conjuguent social et sociétal, qui conjuguent l'expression de l'individualité et du collectif pour que l'engagement retrouve du sens.

Cette ambition doit nous conduire à travailler autant le contenu que la manière de faire, à prendre du temps pour discuter du comment faire, comment s'organiser pour que chacun s'exprime, apporte pour construire, s'engage sur du contenu.

Travailler les formes démocratiques d'expression et d'intervention nouvelles, commence aussi par travailler de nouvelles formes d'organisation de notre prochain congrès Ugict en 2018. Ce sera une prochaine réflexion que nous comptons mener avec la Commission exécutive. ♦





FAIRE DE NOS FORMATIONS

la référence syndicale

La formation syndicale spécifique reste un véritable levier pour construire une activité organisée notamment avec les jeunes ICT en responsabilités syndicales. Ainsi, l'Ugict met à la disposition des militants des stages et des formations de niveaux différents et de durée variable en fonction des thématiques abordées. Leur forme et leur contenu évoluent et suivent les mutations du monde du travail. Y participer n'est pas une formalité, mais contribue à construire des pratiques syndicales en phase avec la transformation des entreprises et des organisations.

La question de la formation syndicale soulève de nombreuses remarques notamment chez les plus jeunes. Ils s'interrogent sur les conditions d'organisation de la formation - en particulier sur la durée des stages ou l'accessibilité aux lieux de formation. Certains déplorent même la difficulté à accéder à l'offre de formation proposée par l'Ugict parmi l'ensemble des formations syndicales CGT.

L'information relative aux différentes formations spécifiques se révélerait donc insuffisante et ne permettrait pas d'apprécier les contenus et leur utilité. Il est impensable que les militants se privent ainsi d'outils précieux pour aiguïser notre efficacité dans l'action et dans la syndicalisation.

PROMOUVOIR NOS FORMATIONS

Le corps militant est en plein renouvellement, notamment à cause des départs en retraite de la génération du baby-boom, et c'est à la génération Y de construire la CGT de demain. C'est à elle que reviendra la tâche de porter une activité spécifique structurée, de développer l'efficacité de nos organisations, de prendre en main et de maîtriser des enjeux fondamentaux alors que la qualification et la proportion des ICT au sein du salariat ne cessent de progresser.

L'Ugict-CGT devrait ainsi engager une véritable campagne de promotion de notre formation qui valoriserait à la fois la qualité des contenus, et les retombées concrètes qu'elle apporte dans l'activité des responsables et élus CGT.

Il nous faut changer de dimension dans la communication et mener campagne avec pour objectif de convaincre de l'enrichissement



qu'apporte la formation en termes d'efficacité.

Se former n'est pas un sacrifice, mais contribue activement à la construction d'un syndicalisme adapté au monde d'aujourd'hui. Se former c'est aussi anticiper pour

mieux s'imposer comme une force de proposition.

Parallèlement, il faut monter en puissance pour que nos formations décuplent leur efficacité en touchant plus de syndiqués en territoire. Cette ambition nécessiterait de proposer des supports pédagogiques « standardisés », tout en restant modulables, pour l'intervention des formateurs et pour la pratique des stagiaires. Un compagnonnage des intervenants locaux pourrait être mis en place avec la participation des formateurs Ugict-CGT.

DÉVELOPPER L'EFFICACITÉ DU SYNDICALISME SPÉCIFIQUE

Il nous faut pérenniser, sécuriser, affûter l'offre de stages déjà proposée, la faire évoluer en fonction des retours d'expérience, de l'évolution des techniques et des pratiques pour en faire des « Références syndicales ».

L'activité spécifique doit son efficacité à son organisation, à sa capacité à mettre en relation des ICT et leur permettre de débattre et de porter les revendications qui leur sont propres.

Cette efficacité a été reconnue lors du 51^{ème} Congrès confédéral, notamment au travers du travail mené contre la loi El Khomri. ♦

vers une campagne contre les discriminations liées à la maternité

Le collectif « *Egalité femmes-hommes* » de l'Ugict-CGT lancera en septembre 2016 une campagne sur l'articulation vie professionnelle-vie familiale et les discriminations liées à la maternité. Enjeux, objectifs, outils et calendrier prévisionnel.

Les principales propositions de l'Ugict-CGT

- ▶ Faciliter l'articulation des vies professionnelle, familiale et sociale pour les femmes et pour les hommes.
- ▶ Sanctionner les entreprises qui entravent la progression de carrière des femmes.
- ▶ Instaurer les actions de groupe pour permettre aux organisations syndicales d'aller en justice et obtenir réparation pour toute-s les salarié-e-s victimes de discrimination.
- ▶ Promouvoir une parentalité partagée.

Les femmes cadres, pourtant plus diplômées que les hommes, gagnent en moyenne 21 % de moins que leurs homologues masculins en équivalent temps plein, davantage que ce que l'on observe dans les autres catégories professionnelles. De façon générale, les inégalités de salaires et de carrière tiennent au temps partiel, aux types d'emplois occupés (globalement moins rémunérateurs), à la « *discrimination pure* » liée au simple fait d'être une femme, mais également à la maternité et à la prise en charge des responsabilités familiales (80 % des tâches domestiques sont encore assumées aujourd'hui par les femmes).

Pour les mères qui interrompent leur carrière, le retour se traduit trop souvent par l'attribution d'un nouveau poste avec moins de responsabilités, moins de perspective de carrière et de progression salariale, des dossiers moins intéressants, voire un licenciement.

Si les pour les femmes ICT la maternité se traduit moins par des interruptions d'activité et moins par du temps partiel que dans d'autres catégories, elles se heurtent cependant massivement au préjugé selon lequel une mère serait moins impliquée dans son travail. Cette idée, conjuguée au « *soupçon de maternité* » qui veut que toutes les femmes seront nécessairement mères, constitue un des facteurs principaux du « *plafond de verre* » et le nœud des inégalités professionnelles et salariales femmes-hommes chez les ICT.

RENDRE VISIBLES ET COMBATTRE LES DISCRIMINATIONS POUR MATERNITÉ

Cette campagne vise deux grands objectifs : mettre en lumière les discriminations subies par les femmes en raison de leur maternité réelle ou

potentielle et l'importance des effets de ces discriminations sur leur carrière et leur évolution professionnelle d'un côté ; de l'autre, faire connaître les revendications de l'Ugict-CGT pour lutter contre ces discriminations, les batailles à mener globalement et entreprise par entreprise, via les accords sur l'égalité professionnelle et la qualité de vie au travail (EPQVT) et en défendant individuellement les salariées victimes de discrimination.

LES OUTILS DE LA CAMPAGNE #VIEDEMÈRE

Plusieurs outils sont à construire et à mettre à disposition sur un site dédié :

- des témoignages de femmes discriminées pour maternité avec le hashtag #ViedeMère ;
- des visuels à faire circuler sur les réseaux sociaux comme un « *arbre de non-choix* » (une femme sera toujours pénalisée quels que soient ses choix, avoir ou non des enfants, interrompre ou pas sa carrière) ;
- le point sur les avancées légales et jurisprudentielles conquises en matière de protection des salariées ;
- le détail des propositions portées par l'Ugict-CGT et des dispositifs à mettre en place via les accords EPQVT ;
- des tracts et un questionnaire type pour consulter les salarié-e-s. ♦

